

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



JOURNÉES DE L'AFAR

N° 1597

**JOURNÉE DE L'AFAR - CONTENTION ET ISOLEMENT :
UNE PRATIQUE MÉDICALE DEVENUE UN CONCEPT
JURIDIQUE, INCIDENCES POUR LE SOIGNANT**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°1597 JOURNÉE DE L'AFAR - CONTENTION ET ISOLEMENT : UNE PRATIQUE MÉDICALE DEVENUE UN CONCEPT JURIDIQUE, INCIDENCES POUR LE SOIGNANT

N° du stage	1597 1 2021 INTER	Lieu de stage	En visioconférence
Durée du stage	1 jour	Dates	le 16/09/2021
Prix	330,00 €		

INTRODUCTION

- En plus de sa formation initiale et de sa fonction de soignant, le professionnel de santé ne peut plus ignorer son environnement juridique. Le droit de l'un (le patient) étant source d'obligation pour l'autre (le soignant), la sphère médicale doit coexister avec la sphère juridique. Travailler en psychiatrie suppose, plus encore que dans d'autres branches de la médecine, de connaître et d'incarner certains grands principes juridiques à la vue de la vulnérabilité du public. Le professionnel se doit ainsi de concilier trois notions : le respect des droits de l'utilisateur, le soin et la sécurité. Les privations de liberté (que constituent contentions et isolement) doivent être l'exception, le tout dernier recours et la recherche du consentement systématique. Toute option doit être prise après concertation avec l'équipe, information aux tiers (patient, famille, JLD) pour aboutir à un consensus, le tout dans une perpétuelle réflexion pour atteindre ce subtil et fragile équilibre.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis

INTERVENANTS

- Sylvia Berdin, juriste.
- Umberto Di Prima, cadre supérieur de santé.

CONTENU

1. COMPRENDRE SON ENVIRONNEMENT JURIDIQUE - La responsabilité civile, pénale et disciplinaire. - Bref rappel des droits des usagers. - L'intégration de ces droits dans la pratique professionnelle. - Echanges avec les participants.

2. FOCUS SUR LA CONTENTION ET L'ISOLEMENT : ÉVOLUTION DU CONCEPT - Jusqu'en 2016 : de simples actes thérapeutiques. - Loi du 26 janvier 2016 : premier encadrement légal. - Loi du 14 décembre 2020 : des contraintes supplémentaires pour les uns, des droits supplémentaires pour les autres ? - Echanges avec les participants
3. ISOLEMENT ET CONTENTION : RÔLES DES SOIGNANTS - Isolement et contentions, une histoire ancienne. - Différents types de contentions. - Mode opératoire pour les infirmiers. - Echanges avec les participants.
4. LES CONTENTIONS ET LES MESURES DE SURVEILLANCE - Indications et contre-indications. - Les paramètres de base. - La levée de la mesure et après ? - Echanges avec les participants.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N°1597 JOURNÉE DE L'AFAR - CONTENTION ET ISOLEMENT : UNE PRATIQUE MÉDICALE DEVENUE UN CONCEPT JURIDIQUE, INCIDENCES POUR LE SOIGNANT

N° du stage	1597 1 2021 INTER	Lieu de stage	En visioconférence
Durée du stage	1 jour	Dates	le 16/09/2021
Prix	330,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE DPC STAGE FORMATION CONTINUE**ÉTABLISSEMENT**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION